

A l'attention de Samuel Sauvage

Bonjour,

Je ne peux qu'être favorable à toutes les mesures allant dans le sens de la plus grande transparence en matière d'obsolescence programmée et de sanctions les plus « dissuasives » possible contre les responsables. En la matière, il ne s'agit pas d'une dérive ou de fautes imputables à tel ou tel fabricant, mais d'une politique quasi générale propre à ce système capitalisme où la course au profit ne connaît d'autres limites que celles que peuvent leur imposer les travailleurs. Aussi, tout en partageant cette perspective d'inscrire de telles sanctions dans le droit, fût-il européen, je reste convaincue que seul le contrôle le plus large et permanent des activités industrielles, mais aussi de la recherche par les travailleurs eux-mêmes comme par les associations de consommateurs, c'est-à-dire une action consciente et collective non entravée par le secret des affaires ou du commerce, pourraient le rendre un tant soit peu efficace.

Tout ce qui pourrait aller dans ce sens des mesures obligatoires d'éco-conception doit être encouragé, car l'absence de telles mesures actuellement révèle tout simplement le fait que rien ne s'impose ou presque aux capitalistes. Ceux-ci ont de longue date lancé des productions sans avoir à prendre en charge, ni même à se poser la question, du recyclage ou de la dépollution. Et c'est d'ailleurs bien au-delà de l'Union européenne qu'il faudra imposer de telles normes, c'est-à-dire à l'échelle même du monde capitaliste. Et encore faut-il que de telles règles ne restent pas de la poudre aux yeux, une forme de « greenwashing » permettant à certains groupes de se poser en capitaliste responsable voire écologiste, deux termes tout à fait incompatibles avec cette économie basée sur la recherche permanente des bénéfices maximums.

Dans le domaine de l'obsolescence logicielle comme dans d'autres, laisser la mainmise aux industriels est en effet leur laisser un pouvoir de plus en plus exorbitant et envahissant. Les logiciels dont la grande majorité de la population n'a plus le choix de pouvoir se passer devraient être libres, gratuits ainsi que leur mise à jour. Cela pourrait passer par une agence publique du logiciel, comme cela devrait être le cas de l'eau ou de l'électricité.

Je suis favorable à la transparence la plus grande et à l'abolition du secret commercial et technique, et donc à toute forme de fermeture des codes logiciels.

Inciter les fabricants à communiquer aux opérateurs professionnels indépendants toute information nécessaire au diagnostic, à l'entretien et à la réparation des biens électriques et électroniques, sur le modèle de l'obligation existante pour le marché de la réparation automobile.

Cette mesure me semble naturelle... sauf qu'elle contrevient dans les faits à la... nature de l'économie capitaliste. Celle-ci se caractérise depuis toujours par un gigantesque gâchis, matériel et de compétences. Et tout a été fait effectivement pour faire progressivement disparaître les services après-vente, les réparations effectuées par les marques elles-mêmes, et la possibilité même d'effectuer les réparations de manière indépendante. S'il faut jeter quelque chose sans le réparer, c'est bien le système capitaliste!

Prévoir pour les réparateurs professionnels l'obligation d'informer les consommateurs de l'existence de pièces de rechange issues de l'économie circulaire lors de la réparation ou de l'entretien de leur produit électrique ou électronique, sur le modèle de l'obligation existante sur le marché de la réparation automobile.

Tout ce qui peut assurer la plus grande transparence pour le consommateur ne peut être qu'encouragé. Mais prendre le marché de la réparation automobile comme « modèle »

appelle une réserve : les réparations n'en deviennent pas pour autant beaucoup plus accessibles financièrement parlant, car tant que la filière des grands constructeurs a la main sur les pièces de rechange et leur prix, ils continuent d'empocher de copieux bénéfices de ces opérations. Il faut donc une transparence et un contrôle sur l'ensemble des filières et des sous-traitants.

Tout ce qui peut apporter un appui aux consommateurs et à leurs associations, comme le droit à l'alerte, ne peut être que soutenu, ainsi que leur pouvoir de contrôle étendu en brisant ce qui est tenu caché aujourd'hui au nom du secret commercial. Cela doit passer également par la possibilité donnée aux travailleurs des entreprises d'accéder aux données et informations nécessaires et à leur libre diffusion.

Cordialement,

Nathalie Arthaud